

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 30 juin 2021 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE2119792A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance, le ministre de l'intérieur et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu les avis rendus le 29 juin 2021 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Art. 2. – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Art. 3. – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses, dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 30 juin 2021.

Le ministre de l'intérieur,
GÉRALD DARMANIN

*Le ministre de l'économie,
des finances et de la relance,*
BRUNO LE MAIRE

*Le ministre délégué
auprès du ministre de l'économie, des finances
et de la relance, chargé des comptes publics,*
OLIVIER DUSSOPT

ANNEXE I

COMMUNES RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

Inondations et coulées de boue du 10 mai 2021 au 11 mai 2021

Communes d'Ambérieu-en-Bugey, Ambronay, Douvres, Villereversure (1).

Inondations et coulées de boue du 10 juin 2021

Commune de Nantua (1).

DÉPARTEMENT DE L' AISNE*Inondations et coulées de boue du 2 juin 2021*

Communes de Launoy (1), Montgobert, Soucy.

Inondations et coulées de boue du 19 juin 2021 au 21 juin 2021

Communes d'Ancienville (1), Barzy-sur-Marne, Billy-sur-Ourcq (1), Blesmes, Bonnesvalyn, Brumetz (1), Celles-lès-Condé, Chapelle-sur-Chézy (La) (1), Château-Thierry, Chézy-en-Orxois, Chézy-sur-Marne, Chierry, Coincy, Connigis, Courboin (1), Courmont, Courtemont-Varennnes, Crézancy, Dammard (1), Épaulx-Bézu, Essises, Étampes-sur-Marne, Ferté-Milon (La), Gland, Latilly (1), Launoy (2), Lesges (1), Macogny (1), Marigny-en-Orxois (1), Mézy-Moulins, Monnes (1), Montfaucon (1), Monthiers, Monthurel, Montigny-l'Allier (1), Montreuil-aux-Lions (1), Nesles-la-Montagne, Neuilly-Saint-Front (1), Nogentel, Nogent-l'Artaud, Noroy-sur-Ourcq (1), Passy-en-Valois, Saint-Gengoulph (1), Silly-la-Poterie, Torcy-en-Valois (1), Trélou-sur-Marne, Veuilly-la-Poterie (1), Vézilly, Viels-Maisons (1).

Inondations et coulées de boue du 19 juin 2021 au 22 juin 2021

Commune d'Estrées (1).

Inondations et coulées de boue du 21 juin 2021 au 22 juin 2021

Communes de Clairfontaine, Effry, Francilly-Selency (1), Lesdins, Levergies (1), Origny-en-Thiérache, Oulchy-le-Château (1).

DÉPARTEMENT DES ARDENNES*Inondations et coulées de boue du 4 juin 2021*

Communes d'Aouste (1), Givet, Marcq (1), Neufelize (1), Vouziers (1).

Inondations et coulées de boue du 19 juin 2021 au 20 juin 2021

Communes d'Avaux (1), Boulzicourt (1), Charleville-Mézières, Damouzy (1), Évigny (1), Givet, Ham-les-Moines (1), Monthermé, Neufelize (2), Remaucourt (1), Sault-lès-Rethel, Tournavaux.

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME*Inondations et coulées de boue du 1^{er} février 2021 au 9 février 2021*

Commune de Nuaillé-sur-Boutonne (1).

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE*Inondations et coulées de boue du 19 juin 2021 au 20 juin 2021*

Commune de Varetz.

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR*Inondations et coulées de boue du 4 juin 2021 au 5 juin 2021*

Commune de Marmagne (2).

DÉPARTEMENT DU DOUBS*Inondations et coulées de boue du 29 janvier 2021*

Commune d'Étalans (2).

DÉPARTEMENT DE L'EURE*Inondations et coulées de boue du 2 juin 2021*

Communes de Mainneville (1), Morgny (1), Nojeon-en-Vexin (1), Touffreville (1).

Inondations et coulées de boue du 2 juin 2021 au 3 juin 2021

Communes de Thuit (Le) (2), Val d'Orger (1).

Inondations et coulées de boue du 21 juin 2021 au 22 juin 2021

Communes de Montreuil-l'Argillé (4), Notre-Dame-du-Hamel (2), Port-Mort (3), Verneusses (1).

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR*Inondations et coulées de boue du 19 juin 2021 au 21 juin 2021*

Communes d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien (2), Berchères-les-Pierres (1), Béville-le-Comte (1), Bonneval, Bouville (1), Brou (1), Châteaudun, Corancez (2), Denonville (1), Gellainville (1), Gué-de-Longroi (Le) (2), Jallans (1), Lèves, Logron (1), Maisons (1), Marboué, Meslay-le-Vidame (1), Moinville-la-Jeulin (1), Oinville-sous-Auneau (1), Pré-Saint-Evroult (1), Saint-Léger-des-Aubées (1), Saint-Lubin-des-Joncherets, Yèvres (2), Ymeray (1).

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE*Inondations et coulées de boue du 16 juin 2021 au 19 juin 2021*

Communes de Cadillac-en-Fronsadais, Saillans.

Inondations et coulées de boue du 17 juin 2021 au 19 juin 2021

Communes d'Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux (1), Baron (1), Beychac-et-Caillau (1), Bonnetan (1), Bordeaux, Bouliac, Bouscat (Le), Cadaujac, Camarsac (2), Cambianes-et-Meynac, Carignan-de-Bordeaux (1), Castres-Gironde, Cénac (2), Cenon, Cursan (1), Fargues-Saint-Hilaire (1), Fronsac, Haillan (Le), Haux (1), Izon, Lande-de-Fronsac (La) (1), Langoiran, Latresne, Lignan-de-Bordeaux (1), Loupes (1), Lugon-et-l'Île-du-Carnay, Martillac (3), Mérignac (1), Montussan (1), Pompignac (1), Pout (Le) (2), Quinsac, Rivière (La), Sadirac (1), Saint-Caprais-de-Bordeaux (1), Sainte-Eulalie (1), Saint-Genès-de-Lombaud (2), Saint-Germain-du-Puch (2), Saint-Loubès, Saint-Michel-de-Fronsac, Saint-Morillon (2), Saint-Selve (2), Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Salleboeuf (1), Sauve (La) (2), Tabanac, Tourne (Le), Tresses (2), Vayres, Yvrac (1).

DÉPARTEMENT DU LOT*Inondations et coulées de boue du 1^{er} février 2021 au 2 février 2021*

Commune de Cajarc.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE*Inondations et coulées de boue du 19 juin 2021 au 21 juin 2021*

Communes d'Angers, Courléon (1), Hauts-d'Anjou (Les), Montreuil-Bellay, Noyant-Villages (1), Puy-Notre-Dame (Le) (1), Saumur, Thorigné-d'Anjou, Vernail-le-Fourrier (1).

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE*Inondations et coulées de boue du 5 janvier 2021 au 6 janvier 2021*

Communes d'Anneville-en-Saire (1), Gatteville-le-Phare (1), Sainte-Geneviève (1).

DÉPARTEMENT DE LA MARNE*Inondations et coulées de boue du 3 juin 2021*

Commune de Cumières.

Inondations et coulées de boue du 4 juin 2021

Communes de Belval-sous-Châtillon (1), Cormontreuil (1), Reims (2), Saint-Brice-Courcelles (1), Troissy.

Inondations et coulées de boue du 19 juin 2021 au 20 juin 2021

Communes d'Auménancourt (1), Berméricourt (1), Courthiézy, Courtisols (2), Époye (1), Gueux (1), Loivre (1), Montigny-sur-Vesle (1), Pouillon (1), Saint-Brice-Courcelles (2), Saint-Thierry (1), Savigny-sur-Ardres (1), Thil (1), Warmeriville (1).

Inondations et coulées de boue du 19 juin 2021 au 21 juin 2021

Communes de Boult-sur-Suippe (1), Reims (3).

DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE*Inondations et coulées de boue du 3 juin 2021*

Commune de Valleroy.

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN*Inondations et coulées de boue du 1^{er} juin 2021*

Commune de Mohon (1).

DÉPARTEMENT DE L'OISE*Inondations et coulées de boue du 17 juin 2021 au 18 juin 2021*

Commune de Saint-Omer-en-Chaussée.

Inondations et coulées de boue du 17 juin 2021 au 22 juin 2021

Commune de Pierrefitte-en-Beauvaisis (1).

Inondations et coulées de boue du 19 juin 2021 au 20 juin 2021

Communes d'Auneuil (1), Boullarre (2), Fouquenies, Herchies, Lévigney (1), Mareuil-sur-Ourcq (1), Neufchelles (1).

Inondations et coulées de boue du 19 juin 2021 au 22 juin 2021

Communes d'Acy-en-Multien (4), Rosoy-en-Multien (1).

Inondations et coulées de boue du 20 juin 2021 au 22 juin 2021

Communes d'Auteuil (1), Beauvais, Tillé (2).

Inondations et coulées de boue du 21 juin 2021 au 22 juin 2021

Communes de Delincourt (1), Frocourt (1), Goincourt, Marais (Aux), Milly-sur-Thérain, Rainvillers, Saint-Léger-en-Bray (1), Saint-Martin-le-Nœud (1), Saint-Paul, Saint-Sulpice (1), Therdonne, Valdampierre (1), Vauroux (Le) (1), Villers-Saint-Sépulcre, Warluis.

DÉPARTEMENT DE L'ORNE*Inondations et coulées de boue du 20 juin 2021 au 22 juin 2021*

Communes d'Avernes-Saint-Gourgon (1), Canapville (1), Champeaux (Les) (1), Crouttes (2), Échauffour, Ferté-en-Ouche (La) (2), Gacé (1), Mardilly (1), Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe, Saint-Evroult-de-Montfort (3), Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois (1), Saint-Germain-d'Aunay (1), Sap-André (Le) (1), Sap-en-Auge (2), Touquettes (2), Trinité-des-Laitiers (La) (1), Vimoutiers (2).

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS*Inondations et coulées de boue du 17 juin 2021 au 19 juin 2021*

Communes de Coyecques (1), Delettes (1), Ecques (1), Enquin-lez-Guinegatte (1), Fillièvres (1), Fruges (1), Helfaut, Longuenesse, Saint-Georges (1), Saint-Martin-lez-Tatinghem (1), Saint-Omer (1), Senlis (2), Wizernes.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN*Inondations et coulées de boue du 8 juin 2021*

Communes de Bendorf (1), Ferrette (1), Ligsdorf (3).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE*Inondations et coulées de boue du 5 juin 2021*

Commune de Vy-lès-Lure.

Inondations et coulées de boue du 8 juin 2021

Commune de Champey (3).

Inondations et coulées de boue du 9 juin 2021

Commune de Fleurey-lès-Saint-Loup (1).

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE*Inondations et coulées de boue du 9 juin 2021*

Commune d'Autun (1).

Inondations et coulées de boue du 19 juin 2021 au 21 juin 2021

Communes de Curdin (1), Gourdon (1), Gueugnon (1), Montceau-les-Mines, Montcenis (1), Neuvy-Grandchamp (1), Paray-le-Monial (1), Pouilloux (1), Prissé (1), Saint-Julien-de-Civry (1), Saint-Léger-lès-Paray (1), Saint-Vallier, Varenne-l'Arconce (2), Volesvres (1).

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE*Inondations et coulées de boue du 16 juin 2021 au 17 juin 2021*

Communes de Cérans-Foulletourte (1), Louplande (2).

Inondations et coulées de boue du 18 juin 2021 au 19 juin 2021

Communes de Chartre-sur-le-Loir (La), Dissay-sous-Courcillon.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME*Inondations et coulées de boue du 2 juin 2021*

Communes d'Authieux-Ratiéville (1), Beuzevillette (1), Gommerville, Hénouville (2), Lanquetot (1), Montigny (1), Saint-Aubin-Routot.

Inondations et coulées de boue du 9 juin 2021

Commune de Hénouville (3).

Inondations et coulées de boue du 21 juin 2021

Communes de Mesnil-Panneville (1), Mesnil-Raoul (1).

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE*Inondations et coulées de boue du 2 juin 2021*

Communes de Claye-Souilly (2), Compans (3), Dammartin-en-Goële (1), Longperrier (2), Lorrez-le-Bocage-Préaux (1), Messy (2), Nantouillet (1), Saint-Mard (1), Thieux (1), Villeneuve-sous-Dammartin (1).

Inondations et coulées de boue du 2 juin 2021 au 4 juin 2021

Commune de Gressy (3).

Inondations et coulées de boue du 3 juin 2021

Commune de Monthyon (1).

Inondations et coulées de boue du 3 juin 2021 au 4 juin 2021

Commune de Villeparisis (1).

Inondations et coulées de boue du 4 juin 2021

Commune de Montgé-en-Goële (1).

Inondations et coulées de boue du 19 juin 2021 au 20 juin 2021

Communes d'Annet-sur-Marne, Bouleurs (3), Boutigny (2), Chambry (2), Changis-sur-Marne, Chelles, Condé-Sainte-Libiaire, Coulombs-en-Valois (1), Crécy-la-Chapelle, Dammartin-sur-Tigeaux, Ferté-sous-Jouarre (La), Guérard, Jablines, Lizy-sur-Ourcq, Magny-le-Hongre (1), Maisonnelles-en-Brie (1), Mary-sur-Marne, Meaux,

Montry, Mortcerf (1), Penchard (2), Pontault-Combault (2), Roissy-en-Brie (1), Saint-Fiacre (1), Sept-Sorts, Servon (2), Thorigny-sur-Marne, Tigeaux, Villeparisis (2).

Inondations et coulées de boue du 19 juin 2021 au 22 juin 2021

Communes de Chaumes-en-Brie, Congis-sur-Thérouanne, Esbly, Étrépilly (2), Évry-Grégy-sur-Yerre, Isles-lès-Villenoy, Ozouer-le-Voulgis, Puisieux (1), Vincy-Manœuvre (1).

DÉPARTEMENT DES YVELINES

Inondations et coulées de boue du 19 juin 2021 au 20 juin 2021

Communes de Bonnelles, Bullion, Chevreuse, Clairefontaine-en-Yvelines, Ponthévrard, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Sainte-Mesme, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Sonchamp.

Inondations et coulées de boue du 21 juin 2021 au 22 juin 2021

Communes de Carrières-sur-Seine, Houilles (1), Maisons-Laffitte, Montesson, Saint-Germain-en-Laye, Sartrouville.

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

Inondations et coulées de boue du 2 février 2021 au 4 février 2021

Commune de Chizé (1).

DÉPARTEMENT DE LA SOMME

Inondations et coulées de boue du 2 juin 2021

Commune de Quiry-le-Sec (1).

Inondations et coulées de boue du 21 juin 2021 au 22 juin 2021

Communes d'Allery (2), Boves, Cachy (1), Conty (1), Folleville (1), Franvillers (1), Frettemeule (1), Maisnières (1), Métigny (1), Ô-de-Selle, Sains-en-Amiénois (1).

DÉPARTEMENT DU TARN

Inondations et coulées de boue du 31 janvier 2021 au 1^{er} février 2021

Commune de Saint-Pierre-de-Trivisy.

Inondations et coulées de boue du 17 juin 2021 au 18 juin 2021

Communes de Dourgne, Lempaut.

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

Inondations et coulées de boue du 30 janvier 2021 au 2 février 2021

Commune de Caussade.

Inondations et coulées de boue du 31 janvier 2021 au 4 février 2021

Commune de Cayriech.

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Inondations et coulées de boue du 19 juin 2021 au 20 juin 2021

Communes d'Arpajon, Avrainville (1), Ballainvilliers (2), Boissy-le-Sec (1), Boissy-sous-Saint-Yon (1), Boussy-Saint-Antoine, Breuillet, Brières-les-Scellés (1), Brunoy, Bruyères-le-Châtel, Bures-sur-Yvette, Champlan, Cheptainville (1), Corbeil-Essonnes, Corbreuse, Draveil, Épinay-sous-Sénart, Évry-Courcouronnes, Gometz-le-Châtel, Igny, Leuville-sur-Orge, Linas, Lisses, Longpont-sur-Orge, Marcoussis, Massy, Molières (Les) (1), Montgeron, Montlhéry (2), Norville (La) (1), Nozay (1), Ollainville, Orsay, Palaiseau, Quincy-sous-Sénart, Ris-Orangis, Saint-Chéron, Saint-Cyr-sous-Dourdan (3), Saint-Germain-lès-Arpajon, Saint-Hilaire (1), Saint-Michel-sur-Orge, Saint-Sulpice-de-Favières (2), Saint-Yon, Varennes-Jarcy, Vauhallan, Verrières-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette, Ville-du-Bois (La) (2), Villejust (3), Viry-Châtillon, Wissous (2), Yerres.

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE*Inondations et coulées de boue du 4 juin 2021*

Commune de Suresnes.

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE*Inondations et coulées de boue du 19 juin 2021 au 20 juin 2021*

Communes d'Alfortville, Boissy-Saint-Léger (1), Bonneuil-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Chevilly-Larue (2), Choisy-le-Roi, Créteil, Fontenay-sous-Bois (1), Ivry-sur-Seine, Joinville-le-Pont, Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie (3), Noisieu (1), Orly, Ormesson-sur-Marne, Périgny, Perreux-sur-Marne (Le), Plessis-Tréville (Le) (1), Queue-en-Brie (La) (4), Saint-Maur-des-Fossés, Santeny (2), Sucy-en-Brie, Thiais (1), Valenton, Villecresnes (5), Villejuif (1), Villeneuve-Saint-Georges, Villiers-sur-Marne (1), Vincennes (1), Vitry-sur-Seine.